



Convention-cadre « formation contrat de partenariat »

Communiqué de presse

Mardi 10 juin 2008 – Signature d'une convention-cadre pour le développement d'une offre nationale de formation des personnes publiques au contrat de partenariat.

La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL – Ministère de l'Intérieur), la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (MAPPP – Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD) ont signé mardi 10 juin 2008 une convention-cadre visant à la mise en œuvre d'une offre de formation accessible sur l'ensemble du territoire et relative aux contrats de partenariat, à l'attention des agents publics des administrations déconcentrées et des collectivités locales.

Le contrat de partenariat, créé par l'ordonnance du 17 juin 2004, et qui fait actuellement l'objet d'un projet de loi visant son amélioration, est un outil innovant de la commande publique situé entre les marchés publics et les délégations de service public. Une trentaine de contrats a été signée à ce jour (plus d'une centaine en incluant les autres contrats globaux assimilables au contrat de partenariat : bail emphytéotique administratif, bail emphytéotique hospitalier, AOT-LOA,...).

La convention-cadre, comme le projet de loi en cours de discussion, résultent de l'impulsion nouvelle qu'a souhaité donner le Président de la République à cette formule contractuelle par lettre adressée au Premier Ministre le 1^{er} octobre 2007. Cette dernière prévoit de « mettre en place un plan de stimulation du partenariat public-privé. Il pourrait reposer sur un volet législatif qui desserrerait les contraintes et placerait cette procédure parmi les modalités de droit commun de la commande publique, et sur un plan de mobilisation des investisseurs publics, à travers la formation et l'identification d'un programme de chantiers emblématiques ».

L'Association des Maires de France, par l'intermédiaire de son Président Jacques Péliissard, a apporté son soutien à l'initiative en participant à la cérémonie de signature, marquant ainsi le rôle important des élus dans le relais de l'offre de formation auprès des agents des collectivités territoriales.

Le contenu de l'offre de formation visé par la convention-cadre sera élaboré par les signataires, afin de proposer dès l'année 2009 des modules adaptés à mettre en œuvre par le CNFPT.

Contacts :

Pierre Van de Vyver, Délégué général, Institut de la Gestion Déléguée – Tel : 01 44 39 27 00 / Mail : pvdev@fondation-igd.org

Jean Robert Massimi, Directeur de Cabinet du Président, CNFPT – Tel : 01 55 27 43 10 / Mail : jeanrobert.massimi@cnfpt.fr